

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

SORBONNE UNIVERSITÉ

LICENCE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1 ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif à l'accréditation de Sorbonne Université l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. GUILLAUME PERDRIAU, né le 25 avril 1999 à ANGERS (049) en vue de son inscription à la licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE**, domaine ARTS, LETTRES, LANGUES, mention LETTRES
mention assez bien

est délivré à M. **GUILLAUME PERDRIAU**

au titre de l'année universitaire 2019-2020
et confère le **grade de licence**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 8 octobre 2020

Le titulaire

Le Président



Jean CHAMBAZ

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Christophe KERRERO

N° SORBONU 14102680
/2020201901596